



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique - Sacem

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique – Sacem
225 avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique – Sacem

225 avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Sacem,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sacem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1) de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 avril 2026

KPMG SA

Geoffroy Muselier
Associé

DROITS COLLECTÉS

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

7° Montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes

Données en milliers d'€				
	2025	2024	Variation 24/25	% 24/25
Gestion collective volontaire				
Online	730 151	650 240	79 911	12,3%
Droits Généraux	451 270	412 729	38 540	9,3%
Télévision	181 649	174 342	7 307	4,2%
Opérateurs télécom	71 167	92 689	-21 522	-23,2%
Radios	58 987	59 054	-67	-0,1%
International	114 937	98 438	16 498	16,8%
Phono, Vidéo	22 519	39 392	-16 874	-42,8%
Total	1 630 679	1 526 885	103 794	
Gestion collective obligatoire				
Copie Privée	73 835	74 211	-376	-0,5%
Total	73 835	74 211	-376	
Total général	1 704 513	1 601 095	103 418	6,5%

CASCADE DES DROITS

I - COMPTE D'ATTENTE : DROITS EN ATTENTE DE MISE EN REPARTITION

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 24/25	% 24/25
A- Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts) (ouverture) (1)	754 799	702 904	51 894	7,4%
. Collectes restant à répartir	333 167	332 615	552	0,2%
. Programmes en cours de répartition	421 632	370 289	51 342	13,9%
B- Collectes de l'exercice	1 704 513	1 601 095	103 418	6,5%
C- Droits mis en répartition de l'exercice	1 688 061	1 549 201	138 860	9,0%
D- Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts) (clôture)* (1)	771 251	754 799	16 452	2,2%
. Collectes restant à répartir	330 093	333 167	-3 074	-0,9%
. Programmes en cours de répartition	441 158	421 632	19 527	4,6%
SOLDE TOTAL (A+B-C-D)	-	-	-	

* Solde cloture = Solde ouverture + collecte - droits mis en répartition)

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais

Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

II - COMPTE D'ATTENTE : DROITS EN INSTANCE D'AFFECTION

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 24/25	% 24/25
A- Droits en instance d'affectation et d'attribution (ouverture) (1)	329 707	328 617	1 090	
Droits en instance d'affectation (ouverture)	298 707	291 587	7 120	2,4%
Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts)	31 000	37 030	-6 030	-16,3%
B- Droits mis en répartition de l'exercice	1 688 061	1 549 201	138 860	9,0%
C- Affectations au Compte de Gestion Ordinaire Art. 8B2 des Statuts	167 132	169 604	-2 472	-1,5%
Prélèvements pour frais (Art. 8 I-B)2° des Statuts)	167 132	169 604	-2 472	-1,5%
Compte de Gestion Ordinaire Art. 8B2 des Statuts	-	-	-	
D- Réparti indirect aux ayants droit	80 783	77 612	3 171	4,1%
Compte de Gestion des Œuvres Sociales et Culturelles Art. 33 des Statuts	59 025	54 973	4 053	7,4%
Compte de Gestion des Aides Culturelles Copie Privée Art. L 324-17 du CPI	21 758	22 640	-882	-3,9%
E- Réparti aux ayants droit	1 421 205	1 300 894	120 311	9,2%
Réparti aux membres Sacem	822 898	755 293	67 605	9,0%
Réparti aux mandants	598 307	545 601	52 706	9,7%
F- Droits en instance d'affectation et d'attribution (clôture)* (1)	348 647	329 707	18 940	
Droits en instance d'affectation (clôture)	302 542	298 707	3 835	1,3%
Droits en instance d'attribution (Art 8B2 des statuts)	46 105	31 000	15 105	48,7%
SOLDE TOTAL (A+B-C-D-E-F)	-	-	-	

* Solde cloture = solde ouverture + Droits mis en répartition - affectation compte de gestion - réparti indirect et direct aux ayants droit

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais

Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

COMPTE DE GESTION ORDINAIRE Art.8B2 des Statuts

Données en milliers d'€	2025	2024
Retenues sur droits	168 001	170 718
Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice précédent	13 370	12 320
Prélèvements pour frais (Art. 8 I-B)8° des Statuts)	180 077	170 026
Droits en instance d'attribution	-46 105	-30 794
Droits affectés en exécution (Art. 8 I-B)2° des Statuts)	32 230	30 794
Autres	1 446	1 742
Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice	-13 016	-13 370
Refacturations de charges et autres remboursements de frais	14 442	17 550
Refacturations à des entités liées (SDRM, SCI)	2 215	3 784
Autres refacturations et remboursements de frais	12 227	11 630
Usagers		2 136 (*)
Autres produits d'exploitation	10 994	10 232
Production immobilisée	7 953	9 354
Pénalités et intérêts de retard	2 603	(*)
Autres produits d'exploitation	317	74
Reprises sur provisions	78	803
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	43	
PRODUITS D'EXPLOITATION	193 437	198 500
Achats et charges externes	60 756	58 093
Impôts et taxes	5 849	8 534
Charges de personnel	158 646	156 940
Salaires	104 285	103 377
Cotisations sociales	54 361	53 563
Dotations aux amortissements	30 047	28 774
Dotations aux provisions	2 069	12 203
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	70	
Autres charges d'exploitation	2 772	2 495
CHARGES D'EXPLOITATION	260 209	267 039
SOLDE D'EXPLOITATION	-66 772	-68 539
PRODUITS FINANCIERS	66 886	64 264
Produits financiers des participations (SCI)	6 726	6 614
Autres produits financiers	60 160	57 650
CHARGES FINANCIERES	113	-
SOLDE FINANCIER	66 772	64 264
Produits exceptionnels	-	4 900
Charges exceptionnelles	-	624
SOLDE EXCEPTIONNEL	-	4 276
Total Produits	260 322	267 663
Total Charges	260 322	267 663
SOLDE TOTAL	-	-

(*) A des fins d'amélioration de l'information financière, le compte de produits "Pénalités et intérêts de retard" présenté en 2024 en compte "Usagers" de la rubrique "Récupération et refacturation de charges" est présenté en "Autres produits d'exploitation" à compter de 2025.

COMPTE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

1° Montant des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels et éducatifs au cours de l'exercice, avec une ventilation par type de finalité, et pour chaque type de finalité avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type

2° Explication de l'utilisation de ces sommes, avec une ventilation par type de finalité, y compris le montant des frais découlant de la gestion des sommes déduites en vue de financer des services sociaux, culturels et éducatifs et des sommes distinctes utilisées aux fins de services sociaux, culturels et éducatif

(Budget spécial prévu à l'article 33 des Statuts)

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USAGERS COMMUNS		
Données en milliers d'€	2025	2024
Excédent fin de l'exercice prédédent	323 112	310 266
Prélèvements	54 819	53 986
Prélèvements sur droits répartis	54 898	51 095
Prélèvements provisionnels	-79	2 890
Ressources diverses	2	2
TOTAL RESSOURCES	377 932	364 253
Fonds de prévoyance	36 962	36 010
Allocations	31 563	30 751
Allocations de réversion	4 815	4 705
Versement en capital	523	519
Versement de reversion en capital	61	34
Fonds de solidarité	2 427	2 316
Entraide maladie et secours accordés aux Sociétaires	47	24
Frais d'obsèques, allocations décès, couronnes	79	64
Entraide Mutualiste	2 236	2 158
Divers	65	70
Fonds de Valorisation	1 497	1 496
Action culturelle statutaire	1 362	1 320
TOTAL DEPENSES	42 247	41 142
Excédent fin de l'exercice	335 685	323 112
SOLDE TOTAL	-	-

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE		
Données en milliers d'€	2025	2024
Excédent fin de l'exercice prédédent	40 480	38 316
Prélèvements	5 964	5 308
Prélèvements sur droits répartis	5 624	5 373
Prélèvements provisionnels	340	-65
TOTAL RESSOURCES	46 444	43 624
Fonds de prévoyance	3 159	3 144
Allocations	2 731	2 717
Allocations de réversion	385	380
Versement en capital	37	41
Versement de reversion en capital	6	6
TOTAL DEPENSES	3 159	3 144
Excédent fin de l'exercice	43 285	40 480
SOLDE TOTAL	-	-

COMPTE DE GESTION DES AIDES CULTURELLES DITES 25%

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

Conformément à la Loi française (article L 324-17 CPI), 25% de la rémunération pour Copie privée doit être affectée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

Données en milliers d'€	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Excédent fin de l'exercice précédent	11 751	10 940
Sommes provenant de la Copie Privée	17 199	17 418
Sonore	14 302	14 623
Audiovisuelle	2 897	2 796
Ressources	4 559	5 221
Sonore	3 686	4 431
Audiovisuelle	873	791
Ressources Financières	298	469
TOTAL RESSOURCES	33 807	34 049
Actions réalisées dans l'exercice	21 954	20 300
Aide à la création et à la production	12 845	12 458
Aide à la diffusion du spectacle vivant	5 740	5 146
Aide à la formation d'Artistes	1 676	1 087
Aide à l'éducation artistique et culturelle	932	691
Fonds Culturel Franco-Américain	761	918
Frais de fonctionnement	2 052	1 998
TOTAL DEPENSES	24 006	22 298
Excédent fin de l'exercice	9 801	11 751
SOLDE TOTAL	-	-

BILAN ACTIF

Données en milliers d'€	§ Note annexe	31/12/2025			31/12/2024
		BRUT	Amor- tissements & Dépréciations	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ		424 161	280 501	143 659	146 543
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	§4&§5	277 966	200 940	77 026	80 469
Licences, solutions informatiques, droits et valeurs Immobilisations incorporelles en cours		267 835 10 131	200 940 -	66 895 10 131	69 177 11 293
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	§4&§5	107 518	79 561	27 957	30 901
Terrains Constructions Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours		2 438 21 610 82 834 637	- 12 968 66 594 -	2 438 8 642 16 240 637	2 438 11 000 16 809 654
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		38 676		38 676	35 173
Titres de participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières	§8.6 §8.6	10 697 20 217 7 221 542		10 697 20 217 7 221 542	10 697 16 845 7 090 541
ACTIF CIRCULANT		2 208 853	3 967	2 204 886	2 042 742
CRÉANCES CLIENTS & OGC ETRANGERS	§7	302 082	-	302 082	312 114
Créances Clients Créances OGC étrangers		247 779 54 303		247 779 54 303	260 704 51 410
CRÉANCES MEMBRES SACEM ET AUTRES AYANTS DROIT		264 220	3 954	260 265	204 178
Acomptes sur droits Avances Autres comptes débiteurs		206 996 47 614 9 610	 3 954	206 996 47 614 5 655	155 995 41 787 6 395
AUTRES CRÉANCES	§7	32 332	12	32 320	31 521
Autres créances d'exploitation Comptes courants Produits à recevoir Autres comptes débiteurs Charges constatées d'avance		3 349 20 360 5 173 789 2 662	 12	3 349 20 360 5 173 777 2 662	3 632 19 767 825 4 216 3 081
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	§1.1.h	1 250 127	-	1 250 127	1 206 105
DISPONIBILITÉS		360 091	-	360 091	288 825
TOTAL ACTIF		2 633 013	284 468	2 348 545	2 189 285

BILAN PASSIF

Données en milliers d'€	Note annexe	31/12/2025		31/12/2024	
CAPITAUX PROPRES (Capital)	§8.4	13 898		13 781	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	§6	18 172		16 689	
DETTES		2 316 475		2 158 815	
DETTES FINANCIERES		-		3	
Comptes courants bancaires et assimilés				3	
COMPTES D'ATTENTE DES DROITS COLLECTES	§7	1 397 663		1 320 601	
Droits en attente de répartition		318 821		318 003	
Programmes en cours de répartition		362 736		347 449	
Droits en instance d'attribution		273 026		268 390	
Droits en instance d'individualisation		396 975		355 759	
Excédent du compte de gestion ordinaire en instance de distribution		46 105		31 000	
CLIENTS CREDITEURS	§7	14 655		14 148	
Clients créditeurs		14 294		13 824	
Clients OGC étrangers créditeurs		361		324	
DROITS FACTURES NON ENCAISSES	§7	237 135		249 737	
DETTES MEMBRES SACEM ET AUTRES AYANTS DROIT	§7	152 371		70 671	
AIDE A LA CREATION (25% Copie privée)	§7	9 801		11 751	
EXCEDENT DE GARANTIE DES O.S. & CULTURELLES	§7	378 970		363 591	
Droit d'exécution publique		335 685		323 112	
Droit de reproduction mécanique		43 285		40 480	
DETTES D'EXPLOITATION	§7	125 880		128 313	
Fournisseurs & comptes rattachés		12 317		12 159	
Dettes fiscales et sociales		91 317		87 553	
Autres organismes liés		656		819	
Autres créditeurs divers		8 194		13 893	
Produits constatés d'avance	§8.3	380		519	
Produits constatés d'avance : excédent de prélèvement pour frais au 31 décembre		13 016		13 370	
TOTAL PASSIF		2 348 545		2 189 285	

Référence note annexe	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
1	I - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 1.1 Principales règles et méthodes comptables 1.2 Informations relatives à la première application du règlement n°2022-6 de l'ANC
2	Faits marquants de l'exercice
3	Evènement postérieur à la clôture
4	II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION État de l'actif immobilisé
5	État des amortissements
6	État des provisions et dépréciations
7	État des échéances des créances et des dettes
8	Informations et commentaires sur : 8.1 Produits à recevoir 8.2 Charges à payer 8.3 Charges et produits constatés d'avance 8.4 Composition du capital social 8.5 Éléments concernant les entreprises liées et les participations 8.6 Liste des filiales et participations 8.7 Autres achats et charges externes
9	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS Engagements hors bilan - engagements financiers
10	Effectif moyen
11	Montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.
12	Montant total des honoraires des commissaires aux comptes
13	IV - INFORMATIONS REQUISES SELON LE RÈGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC 1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2) 2 Prélèvements sur droits 3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3) 4 Affectation des produits financiers (Art 131-7) 5 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4) 6 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5) 7 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6) 8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8) 9 Montant total des droits facturés sur l'exercice
14	V - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2023 PORTANT SUR LE REGLEMENT N°2022-04 DU 4 NOVEMBRE 2022 1 Présentation des éléments comparatifs - Collecte 2 Présentation des éléments comparatifs - Cascade 3 Présentation des éléments comparatifs - Bilan 4 Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion ordinaire 5 Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion OS 6 Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion des aides dites 25%

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'exercice, d'une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, fait ressortir un bilan présentant un montant total de 2 348 545k€.

Le compte de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025 présente des produits totaux s'élevant à 260.322k€ et un excédent de prélèvement pour frais d'un montant de 13 016k€.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 avril 2026 par le conseil d'administration de la Sacem.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1.1) Principales règles et méthodes comptables

- **Changement de méthode comptable : application du règlement n°2022-06 de l'ANC**

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan Comptable Général. Ce texte homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement.

Les principales modifications induites portent sur :

1. La définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls directement liés à des événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation et financier) ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscales (par exemple, les amortissements dérogatoires).
 2. L'amortissement des frais d'émissions d'emprunts qui est présenté en résultat financier vs résultat d'exploitation.
 3. La suppression de la technique des transferts de charges ; et
 4. L'adoption de nouveaux modèles de bilan et de comptes de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.
- Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025.

Les évolutions introduites par ce règlement ont uniquement donné lieu, le cas échéant, à des adaptations de présentation des états financiers et de l'annexe, sans incidence sur l'excédent de prélèvement sur frais ni sur la situation financière de la société. L'incidence sur la présentation des états financiers est précisée au §1.2) ci-après. Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris à la note annexe 14 des présents états financiers.

Les comptes annuels de la Sacem ont été établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC n°2022-06 du 4/11/2022 précité, le règlement ANC n°2014-03 tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 ainsi que les dispositions prescrites par le règlement de l'ANC n°2017-07 du 1^{er}/12/2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins.

- **Changements de présentations comptables concernant certains postes de bilan**

A des fins d'amélioration de communication de l'information financière, il a été procédé à des modifications de libellé de rubriques et a des reclassements.

Les modifications de libellé de rubriques sont les suivantes :

BILAN	Libellé utilisé lors de l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2024	Libellé utilisé lors de l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2025
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	CREANCES CLIENTS & OGC ETRANGERS
	SOCIETAIRES	CREANCES MEMBRES SACEM ET AUTRES AYANTS DROIT
	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AUTRES CREANCES
	CREANCES DIVERSES	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
	DISPONIBILITES	
PASSIF	CAPITAUX PROPRES (Capital)	
	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	
	DETTES FINANCIERES	
	DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	COMPTES D'ATTENTE DES DROITS COLLECTES
	USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	CLIENTS CREDITEURS
	REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	DROITS FACTURES NON-ENCAISSES
	SOCIETAIRES	DETTES MEMBRES SACEM ET AUTRES AYANTS DROITS
	DETTES D'EXPLOITATION	
	DETTES DIVERSES	
	EXCEDENT DE GARANTIE DES OEUVRES SOCIALES et CULTURELLES	EXCEDENT DE GARANTIE DES O.S. & CULTURELLES

Les reclassements sont les suivants :

- Les immobilisations corporelles, correspondant à des agencements et aménagements, présentées en 2024 en « *Constructions* » ont été reclassées dans le compte « *Autres immobilisations corporelles* » pour un montant net de 1 883k€ ;
- Les créances présentées en 2024 en "*Créances auprès d'organismes liés*" dans la rubrique « créances diverses » pour 150 363k€ ont été reclassées rétrospectivement :
 - o dans le compte "*Acomptes sur droits*" dans la rubrique « créances membres Sacem et autres ayants droit » pour un montant de 146 201k€
 - o et dans le compte « *Autres comptes débiteurs* » dans la rubrique « autres créances » pour un montant de 4 162k€;
- Les dettes présentées en 2024 en "*Dettes envers des organismes liés*" pour un montant de 13.580k€ ont été reclassées rétrospectivement en "*Dettes Membres SACEM et autres Ayants-Droits* » et en "*Autres créditeurs divers*" pour respectivement 5 631k€ et 7 949k€.

Ces reclassements sont sans impact sur le total bilan.

Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancienne présentation ont été repris à la note annexe 14 des présents états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du compte de gestion de la Sacem :

- continuité de l'exploitation ;
 - indépendance des exercices ;
 - conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mentions spécifiques, les données sont exprimées en milliers d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- Il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les solutions informatiques sont enregistrées à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production lorsqu'il peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire entre 3 et 8,25 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat et frais accessoires liés à l'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation, principalement :

. Constructions	30 ans
. Agencements et installations	5, 6, 10 ou 20 ans
. Mobilier et matériel de bureau	10 ans, le cas échéant 3 ou 5 ans
. Matériel informatique	3, 5 ou 10 ans

Les dépenses de petits équipements de bureau et de meubles de bureau, dont les achats sont limités pour un bien déterminé à un petit nombre d'unité et, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

c) Valeur d'inventaire des immobilisations incorporelles et corporelles

À chaque clôture, la Société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur des actifs corporels et incorporels. Les indices de perte de valeur sont l'obsolescence, la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, et autres indications externes.

Si tel est le cas, la Société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

d) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité pour la Sacem. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale ou de la participation, de sa rentabilité, de ses perspectives et/ou des garanties reçues. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

e) Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux clients.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrecouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

f) Créances bénéficiaires

Les comptes des bénéficiaires débiteurs présentant un risque de non-recouvrement pour absence ou insuffisance de droits font l'objet d'une provision, ajustée chaque exercice. Celle-ci s'élève à 3.954k€ au 31 décembre 2025.

g) Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

h) Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables, de contrats de capitalisation principalement à long terme (supérieur à cinq ans) et de comptes à terme qui sont intégralement garantis à échéance et dont la valeur faciale est communiquée par le dépositaire à la Sacem, à sa demande. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

La position comptable de la Sacem historiquement repose sur la conservation des titres jusqu'à leur échéance pour pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital via :

- Une politique de placement d'investissements basée sur la sécurité du capital investi à échéance qui fait l'objet d'un rapport financier présenté au conseil de surveillance
- Une politique de qualité et de sécurité de ses placements liée à une interdiction de procéder à des arbitrages avant la date d'échéance, sauf autorisation du conseil d'administration,
- L'absence de cession/déboucement de placements financiers garantis à échéance antérieurement à cette date
- Une position de trésorerie disponible à 12 mois à la date de clôture couvrant les échéances exigibles à court terme

Dès lors, ce portefeuille est présenté au bilan et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information, il n'y avait pas de moins-value latente sur le placement à échéance à moins d'un an au 31 décembre 2025.

i) Estimations

La préparation des comptes, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses réalisées par la direction de la société et pouvant affecter le montant d'actifs et passifs au bilan, ainsi que les charges et produits du compte de gestion. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

j) Provisions

La Sacem comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les provisions pour risques et charges ou litiges liés à l'activité de la Sacem sont établies en conformité avec la réglementation comptable sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

k) Présentation du compte de gestion de l'exercice

La Sacem étant une entité à but non lucratif, le solde du compte de gestion ordinaire au titre de l'exercice clos, déterminé après prise en compte des dispositions de articles 8 I- B) 2° et 8 II- des Statuts de la Sacem, est reporté à nouveau comme première ressource ou comme première charge du compte de gestion de l'exercice suivant, en produits constatés d'avance ou en charges constatées d'avance, selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit, respectivement.

l) Les collectes

Les collectes sont reconnues dans les comptes de la Sacem à l'encaissement des factures émises aux usagers. L'affectation de l'encaissement est reconnue à l'actif du Bilan au sein du poste Trésorerie.

Les droits dits Online sont les droits d'auteur issus de l'exploitation des œuvres sur internet et les réseaux numériques ; ils couvrent notamment le streaming musical, le streaming vidéo inclus la SVOD, les téléchargements, les usages sur réseaux sociaux.

Les droits généraux sont les droits d'auteur issus de l'exploitation des œuvres dans le cadre de sonorisation de lieux publics (par des clients utilisateurs type magasins, bars, hôtels restaurants), par les discothèques, par les cinémas, lors d'événements (festivals, foires, etc.), et dans le cadre de concerts et spectacles. Le réseau régional des délégations de la Sacem en assure la collecte à travers le territoire français.

Les droits dits Télévision sont les droits d'auteur issus de l'exploitation des œuvres par les chaînes de télévision, que la consommation se fasse en linéaire ou en délinéaire.

Les droits dits Opérateurs télécom sont les droits d'auteur issus de la distribution au public d'œuvres par les opérateurs télécom, dans le cadre notamment de leurs offres donnant accès à la télévision et à la radio.

Les droits dits Radios sont les droits d'auteur issus de l'exploitation des œuvres par les stations de radio.
Les droits dits International sont les droits d'auteur issus de l'exploitation du répertoire propre des membres Sacem hors France. Ils sont collectés et reversés à la Sacem par l'ensemble des Organismes de Gestion Collective (OGC) étrangers par application de mandats dits de réciprocité contractualisant la représentation du répertoire Sacem par ces OGC étrangers sur leur territoire, et réciproquement.
Les droits dits Phono / Vidéo sont les droits d'auteur issus de la reproduction par des producteurs d'œuvres sur des supports physiques type CD, vinyles, DVD, Blu-Ray...
Les droits dits Copie Privée correspondent à la rémunération pour copie privée payée par les fabricants et importateurs de devices permettant la copie et le stockage d'œuvres, dans le but de compenser pour les ayants droit l'absence d'autorisation de reproduire ces œuvres. Elle fut historiquement mise en œuvre en France par la loi « Lang » du 3 juillet 1985.

m) Des montants répartis aux ayants droit (membres Sacem et mandants)

Les montants répartis s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes aux comptes individuels des ayants droit à l'origine de la création des œuvres réparties. Ces droits sont nets de prélèvements pour frais de gestion et éventuellement de prélèvements pour œuvres sociales et culturelles. Ils sont ensuite ventilés en faveur des ayants droit dits bénéficiaires finaux (inclus parfois cessionnaires de droits, héritiers...) et peuvent être minorés d'éventuelles cotisations sociales, retenues à la source et autres prélèvements dont le bénéficiaire final devrait s'acquitter.

n) Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

1.2) Informations relatives à la première application du règlement ANC n° 2022-06

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées. Cette évolution a une incidence principale sur la présentation du résultat exceptionnel au niveau du compte de gestion de la Sacem

En application de l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations - à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel- qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Sur la base des comptes 2024, 4.941 milliers d'euros de produits et -624 milliers d'euros de charges précédemment présentés en résultat exceptionnel auraient été présentés en résultat d'exploitation selon les règles comptables applicables à compter du 1er janvier 2025.

En effet, les produits qualifiés d'exceptionnel dans les comptes 2024 correspondaient principalement à la vente de certains actifs immobiliers pour 4.450 milliers d'euros et diverses écritures de régularisations liées à des opérations non courantes dont la perception d'indemnités d'assurance.

Les charges qualifiées d'exceptionnelles dans les comptes 2024 correspondaient principalement à des sorties d'actifs incorporels (solutions informatiques) qui n'étaient plus utilisés par la Sacem.

Aucun produit et aucune charge seraient demeurés en résultat exceptionnel en application du règlement ANC n°2022-6.

Les comptes 2024, tels qu'ils avaient été établis selon l'ancien référentiel ont été repris à la note annexe 14 des présents états financiers.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La croissance des collectes s'établit à +6,5% en 2025 ; elle continue d'être soutenue par les activités Online ainsi que les Droits Généraux (spectacles, sonorisation...), les produits en provenance de l'International et des Médias (télévisions, radios et opérateurs), ces catégories de clients faisant plus que compenser le recul de la Copie Privée et des supports physiques Phono / Vidéo.

Le résultat financier, déjà élevé en 2024, progresse de +4% en 2025, bénéficiant de conditions des marchés financiers encore favorables aux placements souscrits par la Sacem et d'une trésorerie moyenne en augmentation.

Fin 2024, dans le cadre d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022, la Sacem a fait l'objet d'une proposition de rectifications de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) concernant principalement la notion fiscale de bénéficiaire effectif appliquée aux Organismes de Gestion Collective étrangers. En date du 14 février 2025, la Sacem, assistée par ses conseils, avait contesté cette proposition de rectifications. Sur la base des contre argumentaires développés par la Sacem, la DVNI a abandonné certaines rectifications. Les discussions avec la DVNI et la Direction de la Législation Fiscale (DLF) sont toujours en cours, suite à des besoins d'analyses complémentaires demandées par la DLF et la DVNI. La provision constatée dans les comptes 2024 en face de ce risque a donc été maintenue dans les comptes 2025 sur la base des modes opératoires envisageables et en cours de discussion à la date d'arrêté des comptes, et, des meilleures estimations déterminées par la Direction.

Un excédent de prélèvements au-delà de 5% des charges de l'exercice est constaté au 31 décembre 2025 pour un montant de 46,2 M€. Conformément aux articles 8 I- B) 2° et 8-II des Statuts de la Sacem, ce montant est comptabilisé au compte de gestion ordinaire et au passif du bilan en « *Droits en instance d'attribution* » comme un excédent de gestion à répartir en faveur des ayants droit et soumis au vote d'une résolution par l'Assemblée générale d'approbation des comptes. Ainsi, l'excédent résiduel de prélèvement sur frais, limité à 5% des charges de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'établit à 13 M€ ; il est reporté à nouveau en produits constatés d'avance constituant le premier produit de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2026, conformément à l'article 8 II- des Statuts de la Sacem.

3) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

NOTE ANNEXE 4

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

Données en milliers d'€	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements de poste à poste	Entrées	Virements de poste à poste	Cessions	Mise hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Licences, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1)	244 411	23 501				-77	267 835
Immobilisations incorporelles en cours (1)	11 293		22 339	-23 501			10 131
	255 703	23 501	22 339	-23 501	-	-77	277 966
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	2 438						2 438
Constructions (2)	39 462	51		-17 898	-6		21 610
Autres immobilisations corporelles (3)	64 527	19 254				-948	82 834
Immobilisations corporelles en cours	654		1 391	-1 408			637
	107 081	19 305	1 391	-19 305	-6	-948	107 518
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations	10 697						10 697
Créances rattachées à des participations (4)	16 845		6 726		-3 353		20 217
Prêts	7 090		401		-271		7 221
Autres immobilisations financières	541		1		-		542
	35 173	-	7 128	-	-3 624		38 676
TOTAL GENERAL	397 957	42 806	30 858	-42 806	-3 630	-1 025	424 161

¹ Les augmentations correspondent à la création de solutions informatiques et fonctionnalités s'y rattachant, dédiées aux activités de la SACEM.

Dès lors qu'il est opéré des mises en service, ces investissements sont transférés des comptes "Immobilisations incorporelles en cours" vers le compte 205 "Licences, solutions informatiques".

Les principales augmentations de la période ont notamment concerné les applications de référentiel des œuvres et les calculs de répartitions des droits.

Les diminutions correspondent à des mises hors services de solutions informatiques dont il a été déterminé par la Direction des Systèmes d'Information qu'elles n'étaient plus utilisées.

² Les investissements immobiliers portant sur des biens dont la SACEM est propriétaire ont concerné :

- la finalisation de l'acquisition de bureaux à Albi
- des travaux de rénovation pour les délégations de La Rochelle, Annecy, Nantes, Le Mans, Strasbourg, Nice, Monaco
- des travaux de climatisation pour les délégations de Clermont Ferrand, Lorient, La Rochelle, Ajaccio, Strasbourg, Mulhouse

La diminution de l'exercice correspond à la cession du parking de la délégation de Cannes.

³ L'augmentation du poste "Autres immobilisations corporelles" a concerné principalement:

- Divers travaux de rénovation au siège
- Le renouvellement du parc d'ordinateurs, de nouveaux serveurs et des équipements informatiques pour les salles de r

Les diminutions de l'exercice correspondent principalement aux mises au rebut de matériels informatiques (écrans, ordinateurs, parefeux) pour 872k€ qui étaient amortis à 98%, ainsi que des mises aux rebuts d'agencements pour 70k€.

⁴ Les mouvements des créances rattachées à des participations enregistrent les résultats, appels de fonds et remboursements des SCI Neuilly, Chateaudun et Vilette

NOTE ANNEXE 5

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Données en milliers d'€	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissements en fin d'exercice
				Virements de poste à poste	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Amortissements afférents aux éléments sortis	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3 à 5 ans	linéaire	175 234		25 734		-29	200 940
			175 234		25 734		-29	200 940
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Constructions Autres immobilisations corporelles	30 ans 5 à 20 ans	linéaire linéaire	28 462		527	-16 015	-6	12 968
			47 179	16 015	3 787		-926	66 055
			75 641	16 015	4 313	-16 015	-932	79 022
TOTAL AMORTISSEMENTS			250 875	16 015	30 047	-16 015	-960	279 962

Concernant les immobilisations incorporelles

Les diminutions de l'exercice correspondent à des reprises de dotations suite à la mise au rebut de solutions informatiques n'étant plus utilisées par la SACEM.

Concernant les immobilisations corporelles

Les diminutions de l'exercice correspondent à des reprises de dotations suite à :

- la cession du parking de la délégation de Cannes
- les mises au rebut de divers agencements, parallèlement aux travaux de rénovation
- la mise hors service d'équipements informatiques (ordinateurs principalement).

NOTE ANNEXE 6

ÉTAT DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
Données en milliers d'€					
PROVISIONS					
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges (1)	15 094	1 557	-34		16 617
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour médailles du travail	1 596	-	-40	-	1 555
	16 689	1 557	-74	-	18 172
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations incorporelles	-				-
Sur immobilisations corporelles (2)	539				539
Sur autres immobilisations financières	-				-
Sur comptes débiteurs sociétaires	3 443	511			3 954
Sur créances diverses	17			-4	12
	3 999	511	-	-4	4 506
TOTAL	20 688	2 069	-74	-4	22 678
Dont dotations et reprises					
) - d'exploitation	20 688	2 069	-74	-4	22 678
) - financières	-	-	-	-	-
) - exceptionnelles	-	-	-	-	-
Total	20 688	2 069	-74	-4	22 678

(1) Provision pour litiges :
Il s'agit des provisions constituées à hauteur des risques encourus dans le cadre de litiges divers liés aux activités de la Sacem

(2) La provision pour dépréciation des œuvres d'art avait été établie sur la base de la dernière expertise réalisée.

NOTE ANNEXE 7

ÉTAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance d'un an et cinq an au plus	Échéance à plus de cinq ans
Données en milliers d'€				
ACTIF IMMOBILISÉ :				
Créances rattachées à des participations	20 217			20 217
Prêts	7 221			7 221
Autres immobilisations financières	542			542
ACTIF CIRCULANT :				
Créances clients et comptes rattachés	302 082	302 082		
Créances membres & ayants droits	264 220	263 063	1 157	
Autres créances	29 671	29 477	194	
Charges constatées d'avance	2 662	2 221	440	
TOTAL	626 613	596 843	1 791	27 979

DETTE	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance d'un an et cinq an au plus	Échéance à plus de cinq ans
Données en milliers d'€				
Emprunts et dettes financières	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 951	8 951		
Dettes sociales et fiscales	91 317	91 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 365	3 365		
Autres dettes :				
- Comptes d'attente des droits collectés	1 397 663	1 397 663		
- Clients créditeurs	14 655	14 655		
- Droits facturés non encaissés	237 135	237 135		
- Dettes membres Sacem et autres ayant droits (2)	152 371	152 371		
- Dettes diverses (1)	397 620	18 650	55 815	323 155
Produits constatés d'avance	380	380		
TOTAL	2 303 459	1 924 489	55 815	323 155

(1) Dettes diverses = 403 825 K€ dont 378 970 K€ d'excédent de garantie des œuvres sociales et culturelles des sociétaires. Au titre du régime d'allocations d'entraide de la SACEM (RAES), les membres ayant acquis des droits, basés sur un nombre de points, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un complément de ressources sous forme Chaque année, le Conseil d'Administration révisé la valeur de service des points pour l'année en cours. Dès lors, aucune garantie n'est accordée par la SACEM sur le montant des allocations futures qui pourrait être versé au titre du régime d'allocations d'entraide.

Par conséquent, au regard du caractère non viager de ce régime, l'engagement de la SACEM est limité aux ressources disponibles au titre des "œuvres sociales".

(2) A des fins d'amélioration de l'information financière et de comparaison avec les données 2025, des dettes présentées en 2024 en "Dettes auprès d'OGC liés" ont été reclassées en "Dettes Membres SACEM et Autres Ayants droits" et en "Autres créditeurs divers" pour respectivement 5931k€ et 7948k€.

NOTE ANNEXE 8.1

PRODUITS À RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Données en milliers d'€	
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	35 709
Intérêts courus sur comptes banques rémunérés	505
Intérêts courus sur comptes livrets	254
Autres créances : Organismes sociaux, état et débiteurs divers	7 797
TOTAL	44 266

NOTE ANNEXE 8.2

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Données en milliers d'€	
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 947
Dettes sociales et fiscales	41 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 388
Autres dettes	31
TOTAL	49 465

NOTE ANNEXE 8.3

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Charges	Produits
Données en milliers d'€		
Charges / Produits d'exploitation	-	-
Charges/produits constaté(e)s d'avance	2 629	380
Stocks	32	
Excédent de fin d'exercice		13 016
Charges / Produits financiers	-	-
TOTAL	2 662	13 396

NOTE ANNEXE 8.4

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est variable.

Il est constitué par les droits d'entrée des Sociétaires à leur valeur historique.

Il a été enregistré 13 646 admissions en 2025.

La Sacem compte 234 799 Sociétaires au 31 décembre 2025.

Le droit d'entrée est fixé à 10 € par décision du conseil d'administration de la SACEM du 03/06/2021, avec la perception de frais d'admission de 90 € pour les créateurs et 290 € pour les éditeurs.

NOTE ANNEXE 8.5

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

Les transactions significatives effectuées par la Sacem avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché

NOTE ANNEXE 8.6

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus

Données en milliers d'€	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres	Avances consenties non encore remboursées	Collecte	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu pour chaque filiale)							
Renseignements détaillés pour chaque filiale							
SDRM	0	96,7%	8 193	19 558	564 960	NA	-
SACEM Luxembourg	10	75,0%	8	78	22 880	NA	9
SACEM Polynésie	0	75,0%	0	724	1 354	NA	34
SACEM Monaco	10	75,0%	8	0	4 016	NA	-
SCI DES 225-227 AV. C. DE GAULLE	915	75,0%	686	18 117	NA	10 282	7 634
SCI CHATEAUDUN	305	75,0%	229	484	NA	698	633
SCI VILLETTE	2 287	66,7%	1 524	1 552	NA	973	621
SAS URIGHTS	50	100,0%	50	0	NA	120	-129
TOTAL	3 577		10 697	40 513	593 211	12 073	8 801

NOTE ANNEXE 8.7

Achats et charges externes

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit:

Nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Données en milliers d'€		
Locations immobilières	13 962	13 913
Locations de matériel	7 806	7 509
Autres charges et fournitures diverses	1 060	1 080
Entretien	4 401	4 745
Sous-traitance	17 488	15 924
Honoraires	4 782	3 578
Remboursements de frais, missions & contrôles	3 661	3 726
Réceptions	333	313
Frais postaux et frais de télécommunications	2 178	2 185
Services divers	5 086	5 119
TOTAL	60 756	58 093

NOTE ANNEXE 9
ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS Données en milliers d'€	MONTANTS	
	2025	2024
Indemnités de fin de carrière (1)	10 517	10 649
Engagements de soutien financier (2) & (3)	-	-

- (1) Les indemnités de fin de carrière résultent des accords d'entreprise.
Pour cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- les salariés de la SACEM ne prolongent pas leur activité au-delà de 67 ans,
 - prise en compte d'une probabilité de partir volontairement en retraite à un âge compris entre 62 et 64 ans,
 - prise en compte des probabilités liées de ne partir volontairement qu'à 65 ans et 67 ans,
 - prise en compte d'un taux d'actualisation de 3,8% (taux iboxx AA 10+) et d'un taux de charges sociales de 48,49%,
 - prise en compte d'un turnover par tranche d'âge revu en 2023.
 - prise en compte de la table de mortalité homme / femme TH0002 TF0002.
- (2) En qualité d'associé majoritaire de la SDRM, la SACEM prend l'engagement, dans l'hypothèse où la SDRM serait confrontée à des difficultés de trésorerie, de mettre en place les mesures nécessaires pour que cette dernière ne soit pas obligée de procéder à la cession, avant terme, des valeurs mobilières de placement destinées à être conservées jusqu'à leur échéance et ainsi éviter à la SDRM la réalisation de moins-values susceptibles de remettre en cause le mode de comptabilisation de cette catégorie d'actifs.
- (3) En qualité d'associé majoritaire de la SACEM Polynésie et d'Urights, la SACEM prend l'engagement d'assurer la continuité d'exploitation de ces filiales.

NOTE ANNEXE 10
EFFECTIF MOYEN

INDICATEUR 114 DU BILAN SOCIAL EFFECTIF MOYEN SIEGE / RÉGIONS CONFONDUS INDICATEUR 123 DU BILAN SOCIAL NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	485	-
Agents de maîtrise	196	-
Employés	804	24
TOTAL	1485	24

NOTE ANNEXE 11

MONTANT GLOBAL DES RÉMUNRATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 et, d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés

1 658 k€

NOTE ANNEXE 12

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à:

- 267k€ au titre de la certification des comptes annuels de la
- Aucun au titre de service autre que la certification des comptes

NOTE ANNEXE 13.1

AFFECTATION DES DROITS EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	Droits restant à affecter au 31 décembre année N-1	Collectes de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés à l'aide à la création (Art. L.324-17)	Montants affectés à des œuvres sociales, culturelles, éducatives	Montants affectés aux ayants droits (*)	Droits restant à affecter au 31 décembre année N (7) = (1) + (2) - (3 + 4 + 5 + 6)
Données en milliers d'€	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	1 039 106	1 630 679	162 387	-	57 275	1 374 779	1 075 344
2) Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	45 400	73 835	4 745	21 758	1 751	46 426	44 554
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	39 544	61 297	3 856	17 988	1 553	38 650	38 794
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	5 856	12 537	889	3 770	197	7 777	5 760
3) Produits financiers affectés aux ayants droit :	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 084 506	1 704 513	167 132	21 758	59 025	1 421 205	1 119 898 (**)

(*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

(**) Dont prélèvements provisionnels pour frais (70 858 K€) et pour œuvres sociales (48 353 K€)

NOTE ANNEXE 13.2

RATIO CHARGES NETTES/COLLECTES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme. f) Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects

en % par rapport à l'ensemble des droits collectés (DE, DRM/UC et DRM)				
en 2024		1 601 195 k€		
en 2025		1 704 513 k€		
Données en milliers d'€		2025		2024
		Montants	%	Montants
				%
Charges brutes de l'exercice		260 323		267 663
à déduire :				
- Production immobilisée		-7 953		-9 361
- Refacturations		-14 808		-15 687
- Autres produits d'exploitation		-340		-68
- Reprises sur provisions		-78		-803
- Produits SCI		-6 726		-6 614
- Charges exceptionnelles		-		-624
Charges nettes et taux de gestion		230 418	13,5%	234 506
- Produits financiers (hors SCI)		-60 160		-57 608
- Cotisations des sociétaires, redevances non réclamées, divers		-3 683		-3 605
Solde des charges nettes		166 575	9,8%	173 293
Résultat exceptionnel		-		4 317
Charges nettes des produits exceptionnels		166 575		168 976
Retenues sur droits (prélèvements et irrépartissables)		166 221		170 026
Excédent (Insuffisance) de l'exercice		-354		1 050

NOTE ANNEXE 13.3

SOMMES COLLECTÉES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits. e) Montant total des sommes collectées mais non encore versées aux titulaires des droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues

Données en milliers d'€	Sommes collectées mais non encore réparties					
	Montant	Années de collecte				
		2025	2024	2023	2022	2021 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits						
TV/Radio/Opérateurs	246 500	168 916	31 365	38 842	4 234	3 144
Droits généraux	324 236	271 097	35 486	17 593	58	3
International	68 517	43 031	11 847	10 149	579	2 911
Online	367 860	164 955	77 057	54 940	22 124	48 783
Phono/Vidéo	11 436	6 172	2 201	2 368	338	356
Autres	296	215	0	0		81
TOTAL A	1 018 844	654 386	157 956	123 893	27 331	55 277
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi						
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	49 178	25 527	9 902	4 969	4 453	4 326
Sous total 1	49 178	25 527	9 902	4 969	4 453	4 326
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	5 772	3 131	552	693	526	870
Sous total 2	5 772	3 131	552	693	526	870
TOTAL B	54 950	28 659	10 454	5 662	4 979	5 196
TOTAL A + B	1 073 793	683 044	168 410	129 554	32 310	60 474

Les montants collectés mais non encore répartis correspondent à des droits en instance de mise à disposition de la répartition. Ces montants sont bruts de provisions pour prélèvements sur droits.

NOTE ANNEXE 13.4

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 8B3 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition, ou de versement aux titulaires des droits, sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

Une quote-part des produits financiers est réaffectée au compte de gestion du 25% Copie privée, calculée sur l'excédent de ressources correspondant dégagé.

NOTE ANNEXE 13.5

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits f) Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues

Données en milliers d'€	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	151 278

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

NOTE ANNEXE 13.6

SOMMES VERSÉES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits b) Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par types d'utilisation

Données en milliers d'€	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	1 339 458

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

NOTE ANNEXE 13.7

SOMMES COLLECTÉES QUI NE PEUVENT ETRE RÉPARTIES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits

h) Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite

Données en milliers d'€	Montants au 31 décembre de l'année N-1	Montants transférés des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	Montants utilisés pour des actions culturelles	Montants utilisés conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	Montants transférés des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	Montants proposés à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	Montants au 31 décembre de l'année N (7) =(1) + (2) - (3) - (4) - (5) + (6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Sommes irrépartissables	298 707	139 992	4 559	-	85 492	46 105	302 542

(4) Statutairement il est prévu que le résultat cumulé ne puisse excéder 5% de ces mêmes charges, la Sacem étant une société à but non-lucratif n'ayant pas vocation à générer des bénéfices. Par conséquent, les comptes annuels intègrent un montant de droits à répartir en 2025 de 32,2 M€ pris sur les produits dits droits en instance d'attribution en exécution de l'article 8B2. Il permet de diminuer la réserve cumulée du compte de gestion à 13 M€, ce qui représente 5,0% des charges annuelles en conformité avec la règle statutaire.

NOTE ANNEXE 13.8

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Données en milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Excédent de prélèvement	13 016	1 050
<u>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	31 531	40 790
- Plus-values de cession nettes d'impôt	27	-4 345
= Excédent de prélèvement corrigé	44 574	37 495
<u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances membres Sacem et autres ayants droits	-56 088	-7 965
Créances clients et OGC étrangers	10 032	-83 943
Créances sur les autres organismes liés	-593	-4 383
- Variation des créances d'exploitation	-206	13 324
+ Variation des dettes liées aux droits		
Comptes d'attente des droits collectés	77 062	67 545
Droits facturés non encaissés	-12 602	68 250
Clients et OGC étrangers	507	3 876
Dettes membres Sacem et autres ayants droits	81 700	17 796
Excédent de garantie des œuvres sociales	15 379	15 010
Aide à la création (25% Copie Privée)	-1 950	811
Dettes envers les autres organismes liés	-164	-1 483
+ Variation des dettes d'exploitation	-15 279	2 441
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	142 371	128 774
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-23 730	-28 146
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	43	4 452
+ Variation des immobilisations financières	-3 504	272
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations	-6	-1 304
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-27 197	-24 725
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	117	123
- Réduction de capital en numéraire	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	117	123
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)		
Trésorerie d'ouverture	1 494 927	1 390 756
Trésorerie de clôture	1 610 219	1 494 927

NOTE ANNEXE 13.9

SOMMES FACTURÉES

TRANSPARENCE

Article R321-14 Version en vigueur depuis le 11 mai 2017

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits

d) Montant total des sommes facturées

Données en milliers d'€		Sommes facturées
		Montant HT
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits		
TV/Radio/Opérateurs télécom		407 008
Droits généraux		473 972
International		130 801
Online		1 060 818
Phono/Vidéo		14 125
TOTAL A		2 086 723
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)		61 297
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)		12 537
TOTAL B		73 835
Prestations diverses		
Autres		24 745
TOTAL C		24 745
TOTAL A + B + C		2 160 557

NOTE ANNEXE 14.1
Présentation des éléments comparatifs - Collecte

COLLECTES EN 2024						
	DEP* & DRMUC	% 24/23	DRM	% 24/23	TOTAL SACEM	% 24/23
	983 999	8,57	518 657	6,65	1 502 657	7,90
Droits Généraux	412 729	6,49	-	-	412 729	6,49
Phono, Vidéo	10	-60,45	39 382	-18,83	39 392	-18,85
Copie Privée	-	-	74 211	-8,93	74 211	-8,93
Sonore	-	-	62 349	-7,29	62 349	-7,29
Audiovisuelle	-	-	11 862	-16,65	11 862	-16,65
Online	320 234	15,99	330 007	17,33	650 240	16,66
Télévisions	219 805	3,49	47 226	-1,63	267 031	2,55
Publiques	56 761	9,09	19 502	9,75	76 263	9,26
Privées	163 044	1,68	27 724	-8,32	190 768	0,09
Radios	31 222	3,22	27 831	2,93	59 054	3,08
Publiques	14 140	-1,28	8 655	-1,06	22 795	-1,20
Privées	17 082	7,27	19 176	4,84	36 258	5,97
Autres	-	-	-	-	-	-
International	84 161	5,73	14 277	-0,19	98 438	4,83
TOTAL GENERAL SACEM	1 068 161	8,34	532 935	6,45	1 601 095	7,70

*Droit exécution public & droit de reproduction mécanique usagers communs

** Droit de reproduction mécanique

COLLECTES EN 2023						
	DEP* & DRMUC**	% 23/22	DRM	% 23/22	TOTAL SACEM	% 23/22
	906 348	9,84	486 316	-2,69	1 392 664	5,12
Droits Généraux	387 592	18,53	-	-	387 592	18,53
Phono, Vidéo	25	-	48 520	0,87	48 545	0,92
Copie Privée	-	-	81 487	-21,70	81 487	-21,70
Sonore	-	-	67 255	-23,73	67 255	-23,73
Audiovisuelle	-	-	14 232	-10,43	14 232	-10,43
Online	276 096	12,21	281 261	14,09	557 357	13,15
Télévisions	212 386	-4,67	48 009	-23,51	260 396	-8,81
Publiques	52 032	18,89	17 769	-23,31	69 801	4,28
Privées	160 354	####	30 241	-23,63	190 595	-12,82
Radios	30 249	3,37	27 039	-29,37	57 288	-15,19
Publiques	14 324	6,74	8 748	-14,11	23 072	-2,25
Privées	15 925	0,51	18 291	-34,90	34 216	-22,13
Autres	-	-	-	-	-	-
International	79 597	7,16	14 305	0,48	93 902	6,08
TOTAL GENERAL SACEM	985 945	9,62	500 621	-2,60	1 486 566	5,18

*Droit exécution public & droit de reproduction mécanique usagers communs

** Droit de reproduction mécanique

NOTE ANNEXE 14.2
Présentation des éléments comparatifs - Cascade
CASCADE DES DROITS 2024

I - COMPTE D'ATTENTE : DROITS EN ATTENTE DE MISE EN REPARTITION									
	déo-24	déo-23	2024-2023	%		déo-24	déo-23	2024-2023	%
Droits en attente de mise en répartition (ouverture) (1)	702 904	667 015	35 889	5,38	Droits en attente de mise en répartition (clôture) (1)	754 799	702 904	51 894	7,38
. Collectes restant à répartir - DEP et DRM/UC	155 691	206 567	-50 876	-24,63	. Collectes restant à répartir - DEP et DRM/UC	150 301	155 691	-5 390	-3,46
. Programmes en cours de répartition - DEP et DRM/UC	176 924	180 840	-3 915	-2,17	. Programmes en cours de répartition - DEP et DRM/UC	182 886	176 924	5 962	3,36
. Collectes de l'exercice	342 390	262 632	79 758	30,37	. Collectes de l'exercice	387 486	342 390	45 096	13,17
. DEP et DRM	27 899	16 976	10 923	64,34	. DEP et DRM	34 146	27 899	6 246	22,39
	1 601 095	1 486 566	114 529	7,70		1 549 201	1 450 677	98 524	6,79
. DEP et DRM/UC	1 068 161	985 945	82 215	8,34					
. DRM	532 935	500 621	32 314	6,45					
	2 303 999	2 153 581	150 418	6,98		2 303 999	2 153 581	150 418	6,98

II - COMPTE D'ATTENTE : REPARTITIONS EN INSTANCE D'AFFECTATION									
Répartitions en instance d'affectation (ouverture) (1)	291 587	275 773	15 814	5,73	Répartitions en instance d'affectation (clôture) (1)	298 707	291 587	7 120	2,44
Droits mis en répartition de l'exercice	1 549 201	1 450 677	98 524	6,79	Affectations au compte de gestion	169 604	164 414	5 190	3,16
					Compte de Gestion Ordinaire Prélèvements pour frais	169 604	158 056	11 548	7,31
					Compte de Gestion Ordinaire Art. 882 des Statuts	-	6 358	-6 358	N.S.
Droits en instance d'attribution (Art 882 des statuts)	37 030	-	37 030	N.S.	Réparti indirect aux ayants droit	77 612	73 341	4 271	5,82
					Compte de Gestion des Œuvres Sociales et Culturelles Art. 33 des Statuts	54 973	50 636	4 337	8,56
					Compte de Gestion des Aides Culturelles Copie Privée Art. L. 324-17 du CPI	22 640	22 706	-66	-0,29
					Réparti aux ayants droit	1 300 894	1 160 077	140 817	12,14
					Réparti aux membres Saocem	755 293	675 672	79 621	11,78
					Réparti aux mandants (inclus principalement les mandats de réciprocité avec les OGC étrangers)	545 601	484 405	61 196	12,63
					Droits en instance d'attribution (Art 882 des statuts)	31 000	37 030	-6 030	-16,28
	1 877 818	1 726 450	151 368	8,77		1 877 818	1 726 450	151 368	8,77

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

(1) Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour frais
Montants bruts incluant prélèvements provisionnels pour oeuvres sociales

NOTE ANNEXE 14.3

Présentation des éléments comparatifs - Bilan

BILAN au 31 décembre 2024											
ACTIF	2024			2023	%	PASSIF	2024		2023		%
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET								
ACTIF IMMOBILISE	397 957	251 414	146 543	147 548	-0,7	CAPITAUX PROPRES (Capital)	13 781		13 658		0,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 703	175 234	80 469	80 156	0,4	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	16 689		4 671		N.S.
Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	244 411	175 234	69 177	70 452	-1,8						
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	11 293	-	11 293	9 704	16,4						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 081	76 180	30 901	31 948	-3,3	DETTES	2 158 815		1 972 844		9,4
Terrains	2 438	-	2 438	2 438	-	DETTES FINANCIERES	3		344		-99,1
Constructions						- Comptes courants bancaires et assimilés	3		344		-99,1
- Immeubles en toute propriété	21 565	12 447	9 118	9 737	-6,4	DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	1 320 601		1 253 056		5,4
- Agencements, Installations sur immeubles en toute propriété	17 898	16 015	1 883	1 401	34,4	- Collectes restant à répartir	143 096		146 507		-2,3
Autres immobilisations corporelles						- DRM	174 907		168 117		4,0
- Agencements & installations (autres immeubles en location)	33 960	22 762	11 199	11 189	0,1	- Programmes en cours de répartition	315 406		275 251		14,6
- Matériel de transport	11	11	-	-	-	- DRM	32 044		26 209		22,3
- Matériel de bureau	1 689	1 552	137	246	-44,5	- Répartitions en instance d'attribution	168 412		154 070		9,3
- Matériel informatique	13 267	10 880	2 388	3 116	-23,4	- DRM	99 978		108 355		-7,7
- Tableaux, gravures, oeuvres d'art	928	539	389	389	0,0	- Droits en instance d'individualisation	243 413		226 820		7,3
- Mobilier de bureau	10 554	8 664	1 890	2 012	-6,1	- DRM	112 346		110 697		1,5
- Matériels techniques	4 118	3 311	808	394	N.S.	- Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts	31 000		37 030		-16,3
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	654	-	654	1 025	-36,2	USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	14 148		10 272		37,7
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 173		35 173	35 445	-0,8	- Usagers du répertoire & comptes rattachés	13 824		9 692		42,6
Participations							324		581		-44,2
- Participation (capital) - SCI Neuilly	686		686	686	-	REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	249 737		181 487		37,6
- Participation (capital) - SCI Châteaudun	229		229	229	-						
- Participation (capital) - SCI Villette	1 524		1 524	1 524	-	SOCIETAIRES	65 040		47 244		37,7
- Participations (capital) - Autres	8 258		8 258	8 263	-0,1	- Comptes courants	64 075		46 335		38,3
Créances rattachées à des participations						- Comptes allocataires	966		909		6,2
- Créances rattachées à la participation - SCI Neuilly	14 916		14 916	14 816	0,7	DETTES D'EXPLOITATION	99 711		86 452		15,3
- Créances rattachées à la participation - SCI Châteaudun	475		475	421	12,9	- Fournisseurs & comptes rattachés	12 159		11 878		2,4
- Créances rattachées à la participation - SCI Villette	1 391		1 391	1 597	-12,9	- Personnel & comptes rattachés	31 110		24 512		26,9
- Créances rattachées aux participations - Autres	63		63	63	-	- Sécurité sociale, Organismes sociaux & comptes rattachés	27 420		24 312		12,8
Prêts	7 090		7 090	7 226	-1,9	- Etat & comptes rattachés	29 022		25 750		12,7
Autres immobilisations financières	541		541	620	-12,8	DETTES DIVERSES	20 344		21 259		-4,3
ACTIF CIRCULANT	2 046 202	3 460	2 042 742	1 843 626	10,8	- Financement de divers investissements	-		-		0,0
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	312 114	-	312 114	228 171	36,8	- Autres organismes liés	14 399		15 882		-9,3
- Usagers du répertoire avisés ou notifiés	260 704		260 704	192 904	35,2	- Autres créanciers divers	5 945		5 377		10,6
- Délégations hors France & Sociétés étrangères	51 410		51 410	35 267	45,8	EXCEDENT DE GARANTIE DES ŒUVRES SOCIALES et CULTURELLES	363 591		348 582		4,3
SOCIETAIRES	61 419	3 443	57 976	50 011	15,9	- Droit d'exécution publique	323 112		310 266		4,1
- Avances sur allocations (Art. 8-2 du RAES)	60		60	47	27,7	- Droit de reproduction mécanique	40 480		38 316		5,7
- Acomptes sur droits	9 794		9 794	12 886	-24,0	AIDE A LA CREATION (25% Copie privée)	11 751		10 940		7,4
- Avances exceptionnelles	3 217		3 217	4 300	-25,2	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 889		13 209		5,2
- Avances semestrielles	38 510		38 510	28 680	34,3	- Produits constatés d'avance	519		889		-41,7
- Autres comptes débiteurs	9 838	3 443	6 395	4 097	56,1	- Excédent de prélèvement pour frais au 31 décembre	13 370		12 320		8,5
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 632	-	3 632	4 062	-10,6	TOTAL	2 189 285		1 991 174		10,0
- Fournisseurs & comptes rattachés	537		537	511	5,0						
- Personnel & comptes rattachés	240		240	261	-8,3						
- Organismes sociaux & comptes rattachés	479		479	954	-49,8						
- Etat & comptes rattachés	2 376		2 376	2 335	1,7						
CREANCES DIVERSES	171 027	17	171 010	166 672	2,6						
- SDRM Droits à recevoir, compte courant, etc...	19 767		19 767	22 489	-12,1						
- Autres Organismes liés	150 363		150 363	143 258	5,0						
- Prestations à notifier	825		825	871	-5,2						
- Autres comptes débiteurs	72	17	55	55	0,1						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 206 105	-	1 206 105	1 129 431	6,8						
- Valeurs mobilières de placement	1 173 020		1 173 020	1 107 212	5,9						
- Intérêts courus et non échus	33 085		33 085	22 219	48,9						
DISPONIBILITES	288 825	-	288 825	261 669	10,4						
- Comptes courants bancaires & postaux	288 096		288 096	260 643	10,5						
- Intérêts courus et non échus	482		482	702	-31,3						
- Caisse	246		246	324	-24,0						
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 081	-	3 081	3 610	-14,7						
- Charges diverses d'avance	3 081		3 081	3 610	-14,7						
- Insuffisance de prélèvement pour frais au 31 décembre	-		-	-	0,0						
TOTAL	2 444 159	254 874	2 189 285	1 991 174	10,0	TOTAL	2 189 285		1 991 174		10,0

NOTE ANNEXE 14.4

Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion Ordinaire

COMPTE DE GESTION ORDINAIRE (Article 8 des Statuts)

CHARGES	% 24/23	2024	2023	PRODUITS	% 24/23	2024	2023
I - CHARGES D'EXPLOITATION	9,0	267 039	245 078	I - PRODUITS DE GESTION COURANTE	6,0	202 509	191 039
A - Achats et charges externes	-2,4	58 093	59 540	A - Récupération et refacturation des charges	10,3	17 550	15 909
Electricité, gaz et combustibles		663	662	SDRM		3 675	2 742
Imprimés et fournitures de bureau		125	144	COPIE FRANCE		1 496	1 480
Autres fournitures		291	433	Société Mutualiste des Auteurs		275	253
Loyers des immeubles		13 913	13 436	SCI des 255 - 227 avenue Charles de Gaulle		47	47
Locations de matériel		7 509	6 589	SCI Villette		30	27
Entretien		4 745	4 527	SCI Châteaudun		31	29
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitances diverses		15 924	17 692	Comité d'Entreprise		407	387
Honoraires et intermédiaires divers		2 620	3 673	SPRE		6 932	6 570
Frais et honoraires judiciaires		959	949	Usagers		2 136	2 078
Remboursements de frais, missions & contrôles		3 726	3 546	SACD		303	309
Réceptions		313	355	SCAM		300	300
Frais postaux		1 738	1 710	ACOSS		276	266
Frais de télécommunications		447	546	RACL		45	40
Actions extérieures		2	31	Autres remboursements de frais		1 597	1 382
Services divers		5 118	5 247				
B - Impôts et taxes	25,7	8 534	6 788	B - Retenues sur droits	5,3	184 087	174 860
Autres impôts et taxes liés aux salaires		3 126	2 780	Excédent de prélèvements pour frais à la fin de l'exercice précédent		12 320	5 794
Autres impôts et taxes		5 407	4 008	Prélèvements en couverture des frais de collectes DEP (Art. 8B8 des Statuts)		63 031	60 328
C - Charges de personnel	4,4	156 940	150 332	Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		7 196	7 101
Appointements, salaires, gratifications		89 370	85 454	Prélèvements en couverture des frais de collectes DRM (Art. 8B8 des Statuts)		7 599	6 038
Indemnités, avantages et divers		2 583	2 654	Prélèvements en couverture des frais de répartitions DEP (Art. 8B8 des Statuts)		57 461	54 038
Cotisations de Sécurité Sociale		24 401	22 814	Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM/UC (Art. 8B8 des Statuts)		702	696
Cotisations assurance chômage		3 767	3 490	Prélèvements en couverture des frais de répartitions DRM (Art. 8B8 des Statuts)		34 037	32 836
Cotisations retraite		13 442	12 574	Cotisations des Sociétaires (Art. 8B1 des Statuts)		52	39
Cotisations santé et prévoyance		2 645	2 511	Droits en instance d'attribution en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		-30 794	-37 030
Contribution retraite		5 200	5 200	Droits DEP affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		16 569	31 093
Intéressement		11 247	10 069	Droits DRM affectés en exécution de l'Art. 8B2 des Statuts		14 235	12 295
Dotation au Comité d'Entreprise		1 863	1 759	Redevances non réclamées		566	480
Dotation aux provisions pour charges de personnel		1 065	2 625	Divers		1 124	1 152
Autres charges liées au Personnel		1 357	1 182	C - Autres produits d'exploitation	N.S.	68	14
D - Autres charges d'exploitation	3,7	2 495	2 406	D - Reprises sur provisions	N.S.	803	256
Indemnités forfaitaires pour frais des Conseils & Commissions		1 863	1 797				
Cotisations CISAC, BIEM,		370	273	II - PRODUITS FINANCIERS	12,8	64 222	56 924
Subventions diverses		-9	40	Revenus des participations (SCI des 225 - 227 avenue Charles de Gaulle)		5 725	4 853
Dons protocolaires - Usagers		140	189	Revenus des participations (SCI Villette)		414	381
Subventions Sociétés d'auteurs		-2	81	Revenus des participations (SCI Châteaudun)		475	421
Charges divers de gestion courante		133	28	Revenus des titres, dépôts à terme et créances diverses		57 608	51 269
E - Dotations aux amortissements	16,9	28 774	24 623	III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	N.S.	4 941	520
F - Dotations aux provisions	N.S.	12 203	1 389				
II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-56,7	624	1 443	IV - PRODUCTION IMMOBILISEE	6,5	9 354	8 787
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (I + II)	8,6	267 663	246 521	V - TRANSFERT DE CHARGES	-99,6	7	1 570
EXCEDENT DE PRELEVEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE	8,5	13 370	12 320	TOTAL GENERAL	8,6	281 033	258 841
TOTAL GENERAL	8,6	281 033	258 841				

NOTE ANNEXE 14.5
Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion OS

COMPTE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (Budget spécial prévu à l'article 33 des Statuts)

SECTION DROIT D'EXECUTION PUBLIQUE ET DE REPRODUCTION MECANIQUE - USA GERS COMMUNS							
	%	2024	2023		%	2024	2023
FONDS DE PREVOYANCE	7,91	38 010	33 389	RETENUES SUR LES RECETTES NETTES DE LA SOCIETE	16,47	53 988	46 354
Allocations		30 751	28 486	Prélèvements sur droits répartis		51 095	46 417
Allocations de réversion		4 705	4 276	Prélèvements provisionnels		2 890	-83
Versement en capital		519	613				
Versement de réversion en capital		34	13				
FONDS DE SOLIDARITE	8,43	2 316	2 136	RESSOURCES DIVERSES	N.S.	2	2
Entraide maladie et secours accordés aux Sociétaires		24	33	Fonds reçus pour attribution de prix		1	1
Frais d'obsèques, allocations décès, couronnes		64	56	Dons et ressources exceptionnelles		1	1
Entraide Mutualiste aux membres âgés de moins de 70 ans		2 090	1 879				
Entraide Mutualiste aux membres âgés de 70 ans et plus		69	155				
Remboursement cotisations Wellaway		5	5				
Divers		65	8				
FONDS DE VALORISATION	-3,05	1 496	1 543				
Musique Symphonique et Poésie		665	665				
Musique originale de documentaire		309	301				
Première exécution publique		250	313				
Musique Symphonique et Poésie enregistrées		142	135				
Improvisation de Jazz		130	130				
ACTION CULTURELLE STATUTAIRE (hors fonds de	####	1 320	1 552				
CHARGES DE L'EXERCICE	6,56	41 142	38 600				
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	N.S.	12 846	7 756	DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	N.S.	-	-
	####	53 988	46 356		16,46	53 988	46 356

SECTION DROIT DE REPRODUCTION MECANIQUE							
	%	2024	2023		%	2024	2023
FONDS DE PREVOYANCE	-1,55	3 144	3 194	RETENUES SUR LES DROITS REPARTIS DANS L'EXERCICE	-4,56	5 308	5 561
Allocations		2 717	2 757	Prélèvements sur droits répartis		5 373	5 782
Allocations de réversion		380	376	Prélèvements provisionnels		-85	-201
Versement en capital		41	61				
Versement de réversion en capital		6	0				
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-8,62	2 164	2 368	DEFICIT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-	-
	-4,56	5 308	5 561		-4,56	5 308	5 561

NOTE ANNEXE 14.6

Présentation des éléments comparatifs - Compte de gestion des aides dites 25%

COMPTE DE GESTION DES AIDES CULTURELLES DITES 25%

(Article L.324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle : aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes)

	%	2024	2023		%	2024	2023
ACTIONS REALISEES DANS L'EXERCICE	-9,84	20 300	22 516	EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	-11,21	10 940	12 321
Aide à la création et à la production		12 458	13 943				
Aide à la diffusion du spectacle vivant		5 146	5 831	SOMMES PROVENANT DE LA COPIE PRIVEE	-0,90	17 418	17 577
Aide à la formation d'Artistes		1 087	1 407	Sonore		14 623	14 442
Aide à l'éducation artistique et culturelle		691	836	Audiovisuelle		2 796	3 134
Fonds Culturel Franco-Américain		918	498	RESSOURCES	1,80	5 221	5 129
				Sonore		4 431	2 896
				Audiovisuelle		791	2 233
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-1,94	1 998	2 037				
				RESSOURCES FINANCIERES	0,45	469	467
EXCEDENT DE RESSOURCES A LA FIN DE L'EXERCICE	7,41	11 751	10 940				
	-4,07	34 049	35 493		-4,07	34 049	35 493